



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 13 590 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2005, les consommateurs québécois ont payé près de 1,7 milliards de dollars de trop-perçus à la société d'État Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2017, un mécanisme existe pour ne retourner que 50 % des trop-perçus aux consommateurs;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Coalition avenir Québec de rembourser les trop-perçus lorsqu'ils étaient dans l'opposition;

**CONSIDÉRANT** les interventions répétées en chambre par la députée de Saint-Hyacinthe réclamant le remboursement des trop-perçus;

**CONSIDÉRANT** la pétition signée par plus de 47 000 pétitionnaires présentée en 2017 au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'époque par la députée de Saint-Hyacinthe;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la Régie de l'Énergie prévoit la possibilité de se doter d'un mécanisme afin de rembourser la totalité des trop-perçus aux Québécois;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons que le gouvernement du Québec donne une suite positive aux demandes répétées de la députée de Saint-Hyacinthe en remboursant ces trop-perçus aux Québécois et qu'il modifie la loi afin que 100 % des trop-perçus futurs soient retournés aux Québécois et Québécoises.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Sylvain Gaudreault, député de Jonquière

29-05-2019  
Date de signature de l'extrait